



AG2R LA MONDIALE

**Régime de Prévoyance des Intérimaires NON CADRES
ETT au taux de cotisation REDUIT
ACCORD du 10 juillet 2009 à effet au 1^{er} janvier 2010*
suite à avenant n°6 du 16 septembre 2016
ASSUJETTISSEMENT AU FORFAIT SOCIAL DE 8% ET A LA CSG / CRDS**

EXERCICE 2018

Taux de cotisations afférentes aux périodes d'emploi du 1er janvier au 31 décembre 2018

<u>Rappel des cotisations</u>	Total	Part Employeur	Part Salarié
Cotisations sur Tranche A des salaires	0,78%	0,468%	0,312%
Cotisations sur Tranche B et Tranche C des salaires	0,63%	0,378%	0,252%
<u>Cotisations sur Tranche A des salaires</u>			
		Part Employeur	Part Salarié
Décès	0,04%	0,024%	0,016%
Rentes éducation	0,04%	0,024%	0,016%
Arrêt de travail	0,70%		
Maintien de salaire		0,14%	
Incapacité temporaire/permanente/Invalidité		0,28%	0,28%
TOTAL	0,78%	0,468% dont 0,328% assujetti au forfait social de 8% et à la CSG / CRDS	0,312%
<u>Cotisations sur Tranche B et Tranche C des salaires</u>			
		Part Employeur	Part Salarié
Décès	0,01%	0,006%	0,004%
Rentes éducation	0,01%	0,006%	0,004%
Arrêt de travail	0,61%		
Maintien de salaire		0,122%	
Incapacité temporaire/permanente/Invalidité		0,244%	0,244%
TOTAL	0,63%	0,378% dont 0,256% assujetti au forfait social de 8% et à la CSG / CRDS	0,252%

* étendu par arrêté du 22 décembre 2009 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2009